



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
AMBASSADE DE FRANCE AU LUXEMBOURG

## FICHE LUXEMBOURG

### **I- Organisation de l'enseignement supérieur**

Sous l'impulsion de l'action gouvernementale et de la croissance démographique, le paysage de l'enseignement supérieur luxembourgeois a connu ces deux dernières décennies de profondes mutations et notamment l'apparition d'une population étudiante, inexistante jusqu'alors.

Depuis 1980, la population résidente a augmenté de plus de 120 000 personnes. On comptait, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 524 853 habitants<sup>1</sup>.

#### **A/ Evolution du paysage de l'enseignement supérieur au Luxembourg**

##### **Une jeune université : l'Université du Luxembourg**

Avant 2003, les jeunes luxembourgeois venant d'obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires (équivalent du baccalauréat français) devaient majoritairement s'expatrier à l'étranger pour continuer leurs études, principalement dans les pays frontaliers : France, Allemagne et Belgique. Il n'existait pas au Luxembourg de cycle universitaire complet et les offres de formations étaient limitées.

La situation a sensiblement changé avec la création, le 12 août 2003, de l'Université du Luxembourg, seule université du pays, qui propose un certain nombre de diplômes en phase avec l'uniformisation européenne et la réforme LMD. Conformément aux dispositions de la loi précitée, cet établissement d'enseignement supérieur est doté « de la personnalité juridique, jouit de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière » (art. 1). En 2011-2012, 5 686 étudiants de 98 nationalités différentes étaient inscrits dans cette université, dont 46,88% d'étudiants luxembourgeois et 42,30% d'étudiants issus d'un pays membre de l'Union européenne<sup>2</sup>.

C'est la loi du 11 août 1996 qui a établi « *les fondations d'un enseignement public cohérent* »<sup>3</sup>. Cette loi fondamentale a ouvert la voie à une expansion nouvelle d'un enseignement supérieur qui jusque là s'étendait à une seule année d'études supérieures dans un certain nombre de disciplines. Elle a déterminé les missions de l'enseignement supérieur luxembourgeois, à savoir :

- la formation initiale et continue
- la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation des résultats,
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technologique
- la coopération interrégionale, européenne et internationale.

Avec le développement de l'Union européenne et les directives imposées en matière de reconnaissance des diplômes, le Luxembourg a dû créer un tissu législatif qui lui permette de se positionner au plan européen afin de faciliter la mobilité de ses étudiants et l'accueil d'étudiants étrangers. C'est dans ce contexte qu'est née l'Université du Luxembourg. Encourager la poursuite des études, accroître l'offre de formations, assurer la présence du Luxembourg sur un marché mondial de la formation telles furent les priorités à l'origine de cette création. Et surtout cette création était justifiée par les profondes mutations de la société luxembourgeoise depuis les années 90 et le souci de disposer d'une formation et d'une recherche de pointe dans des domaines essentiels au développement économique du pays.

<sup>1</sup> Zahlen Paul, *Le Luxembourg, 1960-2010, 50 ans d'évolution démographique*, Statec, 2012.

<sup>2</sup> *Chiffres clés de l'enseignement supérieur luxembourgeois*, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), 2012.

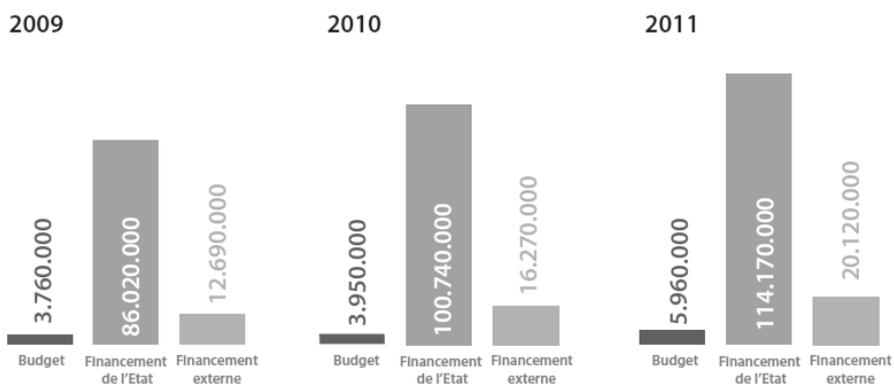
<sup>3</sup> *Le livre blanc de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, MESR, 2000.

Le fonctionnement de cette jeune université est assuré par 3 organes de gestion. Le Conseil de gouvernance, composé de 7 membres, arrête la politique générale, les choix stratégiques de l'établissement et exerce le contrôle de ses activités. Le rectorat est l'organe exécutif. Le recteur est assisté dans sa mission par 3 vice-recteurs (organisation et relations internationales, académique, recherche) et un directeur administratif. Le conseil universitaire est chargé, quant à lui, d'aider le rectorat dans la constitution du plan quadriennal de développement et dans le règlement des affaires pédagogiques et scientifiques. Il est composé d'enseignants-chercheurs, de personnels administratifs et d'étudiants élus. Quant aux facultés, elles sont dirigées par un doyen nommé par le Recteur sur proposition du corps académique.

Une réforme quant au système de gouvernance de l'Université est actuellement en cours. Ce projet de réforme fait suite à la première évaluation externe de l'établissement en 2008 par un comité international, assisté de 96 experts. Les évaluateurs avaient souligné l'importance du conseil de gouvernance et la nécessité de renforcer les pouvoirs de ce dernier.

Pour assurer son développement, l'Université jouit d'un budget conséquent dont l'essentiel provient du financement de l'Etat. (82,4% en 2011). Le financement est passé de 47 millions en 2006 à 114,17 millions en 2011. Actuellement principal financeur de l'établissement, l'Etat entend que l'Université développe une politique susceptible de lever des fonds privés à l'image des établissements américains.

**Document n°1 : Budget de l'Université du Luxembourg (2009-2011)**



Source : *Chiffres clés de l'enseignement supérieur luxembourgeois*, MESR, 2012.

## Document n°2 : Evolution du nombre d'inscrits à l'Université du Luxembourg (2007- 2012)

|                          | 07/08 | 07/08 | 08/09 | 08/09 | 09/10 | 09/10 | 10/11 | 10/11 | 11/12 | ΔH%    | %      |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|
|                          | Hiver | Eté   | Hiver | Eté   | Hiver | Eté   | Hiver | Eté   | Hiver |        |        |
| <b>Bachelor</b>          | 2.350 | 2.062 | 2.719 | 2.366 | 2.962 | 2.619 | 3.093 | 2.664 | 3.222 | +4,2%  | 100,0% |
| Luxembourg               | 1.531 | 1.346 | 1.730 | 1.541 | 1.835 | 1.658 | 1.863 | 1.640 | 1.992 | +6,9%  | +61,8% |
| EU27 (hors Luxembourg)   | 667   | 585   | 801   | 665   | 923   | 791   | 1.017 | 841   | 1.000 | -1,7%  | +31,0% |
| Autres                   | 152   | 131   | 188   | 160   | 204   | 170   | 213   | 183   | 230   | +8,0%  | +7,1%  |
| <b>Master</b>            | 442   | 424   | 557   | 498   | 800   | 700   | 900   | 803   | 1.098 | +22,0% | 100,0% |
| Luxembourg               | 110   | 107   | 160   | 145   | 241   | 202   | 233   | 203   | 294   | +26,2% | +26,8% |
| EU27 (hors Luxembourg)   | 252   | 249   | 281   | 244   | 379   | 332   | 441   | 385   | 521   | +18,1% | +47,4% |
| Autres                   | 80    | 68    | 116   | 109   | 180   | 166   | 226   | 215   | 283   | +25,2% | +25,8% |
| <b>Doctorat</b>          | 186   | 195   | 250   | 233   | 296   | 312   | 358   | 352   | 390   | +8,9%  | 100,0% |
| Luxembourg               | 37    | 40    | 49    | 42    | 59    | 62    | 69    | 61    | 62    | -10,1% | +15,9% |
| EU27 (hors Luxembourg)   | 123   | 127   | 160   | 152   | 188   | 199   | 230   | 233   | 249   | +8,3%  | +63,8% |
| Autres                   | 26    | 28    | 41    | 39    | 49    | 51    | 59    | 58    | 79    | +33,9% | +20,3% |
| <b>Autres formations</b> | 1.159 | 1.143 | 991   | 946   | 876   | 866   | 826   | 1.059 | 976   | +18,2% | 100,0% |
| Luxembourg               | 507   | 614   | 300   | 415   | 254   | 392   | 252   | 448   | 323   | +28,2% | +33,1% |
| EU27 (hors Luxembourg)   | 619   | 506   | 662   | 512   | 579   | 458   | 553   | 591   | 635   | +14,8% | +65,1% |
| Autres                   | 33    | 23    | 29    | 19    | 43    | 16    | 21    | 20    | 18    | -14,3% | +1,8%  |
| <b>Total UL</b>          | 4.137 | 3.824 | 4.517 | 4.043 | 4.934 | 4.497 | 5.177 | 4.878 | 5.686 | +9,8%  | 100,0% |
| Luxembourg               | 2.185 | 2.107 | 2.239 | 2.143 | 2.389 | 2.314 | 2.417 | 2.352 | 2.671 | +10,5% | +47,0% |
| EU27 (hors Luxembourg)   | 1.661 | 1.467 | 1.904 | 1.573 | 2.069 | 1.780 | 2.241 | 2.050 | 2.405 | +7,3%  | +42,3% |
| Autres                   | 291   | 250   | 374   | 327   | 476   | 403   | 519   | 476   | 610   | +17,5% | +10,7% |

Source : *Rapport d'activité 2011 de l'Université du Luxembourg.*

Depuis 2005, il a été décidé que l'Université du Luxembourg s'installerait sur la zone industrielle d'Esch-Belval, au sud de Luxembourg, à proximité de la frontière française, afin notamment de limiter la dispersion géographique des étudiants sur plusieurs sites, mais surtout de créer un pôle universitaire et scientifique, la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, où seront concentrées outre l'Université, les centres de recherche publics et des entreprises innovantes. Seule la faculté de Droit restera au sein de la capitale. Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, cette installation permettra l'essor d'une culture estudiantine au Luxembourg.

L'installation de l'Université du Luxembourg à Esch-Belval est déjà engagée avec l'ouverture du premier bâtiment de la Cité des Sciences. La nouvelle Maison de la biomédecine a été, en effet, officiellement inaugurée, lundi 26 septembre 2011, après deux années de travaux. Cette maison de la biomédecine accueille désormais le Centre luxembourgeois de biomédecine systémique (LCSB) et son équipe pluridisciplinaire de cinquante biologistes, médecins et informaticiens, dirigé, depuis sa création en 2009, par le professeur Rudi Balling, généticien allemand. Les recherches de ce centre sont prioritairement axées sur les maladies neurodégénératives telles que Parkinson ou Alzheimer et sont réalisées en étroite collaboration avec l'Institute for Systems Biology de Seattle.

### ***L'enseignement supérieur technique***

Au-delà de la récente université, le Luxembourg possède des lycées techniques qui proposent des BTS en 2 ans (Brevet de Technicien Supérieur). Cette possibilité d'offrir un enseignement de niveau supérieur à l'enseignement secondaire technique a été donnée dans le cadre de la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue<sup>4</sup>. Actuellement, 17 BTS sont proposés dans 5 lycées techniques luxembourgeois. Cette offre de formations courtes et professionnalisantes pourra être étoffée en fonction des besoins de l'économie nationale.

## **Document n°3 : Liste des lycées proposant une formation au BTS**

### **Lycée Technique des Arts et Métiers (LTAM) :**

- BTS Dessin d'animation
- BTS Opérateur prépresse
- BTS Informatique

<sup>4</sup> *Le livre blanc de l'enseignement supérieur et de la Recherche, op. cit.*

- BTS Génie technique

#### **Lycée Josy Barthel (LJBM) :**

- BTS Conducteur de travaux

#### **Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG)**

- BTS Gestionnaire en commerce et marketing
- BTS Gestionnaire comptable et fiscal
- BTS Assistant de direction

#### **Lycée technique pour professions de santé (LTPS) :**

- BTS Assistant technique médical de chirurgie
- BTS Infirmier en anesthésie et réanimation
- BTS Infirmier en pédiatrie
- BTS Infirmier psychiatrique
- Sage femme

#### ***Ouverture d'une filière d'excellence : la classe préparatoire économique et commerciale du lycée classique d'Echternach***

A la rentrée 2013-2014, une classe préparatoire économique et commerciale, préparant aux concours de 39 grandes écoles françaises, ouvrira ses portes au lycée classique d'Echternach, établissement secondaire luxembourgeois. Cette ouverture représente une nouvelle étape dans la diversification de l'offre supérieure au Grand-duché. Le cycle d'études sera sanctionné par 120 crédits ECTS.

Cette nouvelle formation d'excellence est accessible en priorité aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois, section B, C, D. L'admission se fait sur dossier.

Par ailleurs, les études en classe préparatoire ayant été reconnues comme relevant du système d'enseignement supérieur luxembourgeois, les élèves inscrits en prépa peuvent bénéficier des aides financières accordées par l'Etat luxembourgeois pour les études supérieures.

La création de cette classe préparatoire économique et commerciale, voulue par le gouvernement luxembourgeois, a bénéficié du soutien du poste diplomatique et de l'expertise pédagogique du Lycée Georges de la Tour de Metz.

#### ***Les autres établissements d'enseignement supérieur***

L'Institut universitaire international Luxembourg (IUIL) est un établissement d'utilité publique, actuellement installé au Château de Munsbach, rattaché au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il a été créé par règlement grand-ducal le 22 avril 1974. Cet établissement assure un rôle d'interface entre le monde économique et académique et sa mission principale est de mettre en œuvre des formations continues universitaires et certifiantes adaptées aux besoins socio-économiques du pays, avec des partenaires et formateurs professionnels des secteurs concernés. Ses principaux domaines d'activités sont :

- le droit et les thématiques européennes,
- la création et le développement d'entreprise,
- le management du service public.

Les méthodes pédagogiques sont les suivantes: cours, groupes de travail, études de cas, exercices pratiques, séminaires, conférences. Des outils d'apprentissage e-learning sont accessibles sur la plateforme [www.business-start.lu](http://www.business-start.lu)

Certaines universités étrangères ont établi un campus au Grand-Duché. Ces universités sont :

- l'Open University Luxembourg avec laquelle la Chambre des salariés coopère depuis 2004. Cette université propose différents programmes aboutissant à des diplômes de Bachelor (BAC +3) et Master (BAC +5) en langue anglaise et en enseignement à distance. Au Luxembourg, les cursus qui rencontrent le plus de succès se situent dans les domaines de la gestion, du management et de l'informatique.
- la Sacred Heart University Luxembourg
- la Miami University – John E. Dolibois European Center (Mudec), une université américaine, installée au Luxembourg depuis 1968.

La Sacred Heart University Luxembourg est une université américaine, installée à Luxembourg-ville depuis 1991. Cet établissement propose des formations pour un Master of Business Administration (MBA) et des certificats professionnels dans les domaines du management et de la finance. Ces formations sont spécialement destinées à des professionnels désirant obtenir une formation tout en continuant leur activité professionnelle. Dans cette optique, les cours sont dispensés en soirée, de 18h30 à 21h30.

Les domaines de formations pour un MBA sont les suivants :

- Risk Management
- Human Resources
- Corporate Finance
- Global Investments
- Leadership
- Modern Business Management

Depuis septembre 2012, la Sacred Heart University propose une formation « MBA with Internship ». L'étudiant peut ainsi accomplir un MBA en 16 mois et acquérir en même temps une expérience professionnelle par le biais d'un stage rémunéré de 9 mois.

Enfin, pour terminer sur le panorama universitaire du Luxembourg, il convient de signaler que les études théologiques et pédagogiques requises pour devenir enseignant de religion se font à l'Institut Catéchétique (Centre Jean XXIII). Les candidats à la formation d'enseignant de religion doivent être détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires ou de fin d'études secondaires techniques ou se prévaloir d'autres études reconnues équivalentes par le Ministère de l'Education Nationale. Une connaissance suffisante des trois langues usuelles du pays est requise : le luxembourgeois, le français et l'allemand<sup>5</sup>.

## **B/ L'enseignement supérieur : une priorité du gouvernement luxembourgeois**

### ***Des effectifs scolaires et étudiants en constante hausse***

L'augmentation du nombre d'étudiants au Luxembourg est liée à la création de l'Université et à la mise en place de cycles d'études universitaires complets. Dans une moindre mesure, l'effectif étudiant en formation technique universitaire a lui fortement augmenté grâce à l'essor de l'offre de BTS proposé.

Si on analyse les chiffres, l'augmentation du nombre d'étudiants est également liée au taux d'ouverture internationale de l'Université du Luxembourg. Le contrat d'établissement avec le gouvernement prévoit qu'avant la fin de l'année 2013, environ un cinquième du nombre total d'étudiants doit provenir d'un pays autre que Luxembourg ou ses trois pays voisins (Belgique, Allemagne, France). Cet objectif a été atteint en 2011<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> *L'enseignant de religion*, CEDIES, 2002.

<sup>6</sup> « L'Université présente son rapport annuel 2011 », portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, 23 mai 2012.

## **Document n°4 : Evolution des effectifs scolaires, du secondaire et du supérieur au Luxembourg**

|   | 2007/08 | 2008/09 | 2009/10 | 2010/11 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| <b>Élèves<sup>1</sup></b>                         |         |         |         |         |
| Enseignement fondamental:                         |         |         |         |         |
| cycle 1 - précoce                                 | 3865    | 4036    | 4105    | 3961    |
| cycle 1 - préscolaire                             | 9824    | 9966    | 10026   | 10195   |
| cycles 2 à 4 - primaire                           | 33020   | 32496   | 32312   | 32096   |
| Enseignement secondaire technique                 | 23805   | 24323   | 25184   | 25879   |
| Enseignement secondaire                           | 12122   | 12469   | 12757   | 12825   |
| Université du Luxembourg                          | 3824    | 4517    | 4934    | 5177    |
| Brevet de Technicien                              |         |         |         |         |
| Supérieur (B.T.S.)                                | 254     | 176     | 204     | 307     |
| Étudiants d'universités à l'étranger <sup>2</sup> | 6407    | 7410    | 6992    | 10269   |
| dont: en Belgique                                 | 1605    | 1623    | 1793    | 2638    |
| en France   | 1392    | 1308    | 1310    | 1957    |

|                                      |      |      |      |      |
|--------------------------------------|------|------|------|------|
| <b>Enseignants<sup>1, 3, 4</sup></b> |      |      |      |      |
| Enseignement fondamental:            |      |      |      |      |
| cycle 1 - précoce                    | 400  | 441  | 381  | 485  |
| cycle 1 - préscolaire                | 861  | 864  | 946  | 964  |
| cycles 2 à 4 - primaire              | 3294 | 3359 | 3498 | 3598 |
| Postprimaire                         | 3859 | 4054 | 4096 | 4091 |

<sup>1</sup> sans les écoles privées et internationales qui ne suivent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale

<sup>2</sup> chiffres fournis par l'aide financière

<sup>3</sup> enseignants brevetés et chargés de cours

<sup>4</sup> les enseignants qui interviennent simultanément dans l'éducation précoce et l'éducation préscolaire sont comptés dans l'éducation préscolaire

Source : *Le Luxembourg en chiffres, 2012*, Statec

### ***Des aides financières incitatives pour encourager la poursuite d'études supérieures***

Afin d'inciter les luxembourgeois à poursuivre des études supérieures au Luxembourg ou à l'étranger, l'Etat luxembourgeois accorde à chaque étudiant résidant au Luxembourg une aide financière. Cette aide financière peut se composer de deux parties : une bourse et/ou un prêt. En 2011-2012, 14 382 aides financières ont ainsi été attribuées (soit 96,13% des demandes) pour un montant total de 90 818 395 € sous forme de bourses et 94 079 165 € sous forme de prêts.

L'aide financière est régie par la loi du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et par le règlement grand-ducal du 5 octobre 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. Le 3 mars 2005, la Chambre des Députés a voté une loi modifiant la loi du 22 juin 2000. La loi modifiée impose aux étudiants luxembourgeois une condition de résidence sur le territoire luxembourgeois. La modification a été faite pour rendre le texte de la loi conforme au droit communautaire et en éliminer le caractère discriminatoire.

La loi du 26 juillet 2010 en précise le montant et les conditions d'obtention.

L'aide financière pour études supérieures est de 13.000 euros par année académique<sup>7</sup> ; une majoration jusqu'à concurrence de 1.000 euros peut être accordée à l'étudiant se trouvant dans une situation grave et exceptionnelle et qui est confronté à des charges extraordinaires.

Elle se compose d'une bourse (max 6 500 €) et/ou d'un prêt à taux d'intérêt fixe (max 6 500 €)(2%) ; la proportion dans laquelle l'aide financière est accordée sous la forme d'une bourse ou sous celle d'un prêt varie en fonction de la situation financière et sociale de l'étudiant.

<sup>7</sup> *Les aides financières pour études supérieures*, Cedies, édition 2012-2013.

Les bourses et les prêts sont alloués pour la durée d'une année académique; ils sont liquidés en deux tranches semestrielles par année académique.

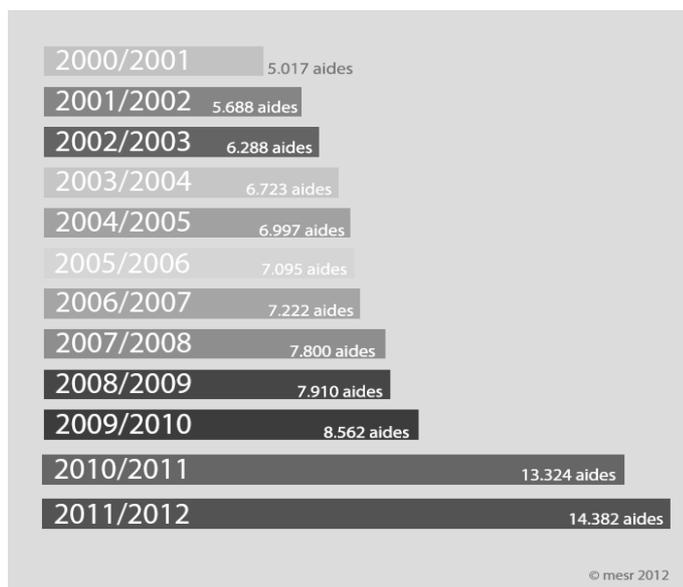
Peuvent en bénéficier :

- les étudiants luxembourgeois,
- les étudiants étrangers ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg,
- les étudiants étrangers ressortissants d'Etat tiers, domiciliés au Grand-Duché et détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaire luxembourgeois et admis à poursuivre des études supérieures.

Sont à considérer comme études supérieures :

- toutes les études universitaires de 1er et de 2e cycle,
- les études supérieures non universitaires.

### **Document n°5 : Evolution des aides financières accordées par le Cedies**



Source : *Les Chiffres clés de l'Enseignement supérieur*, MESR

### **Législation en matière d'aides financières aux études au Luxembourg**

- Loi du 26 juillet 2010
- Loi du 22 juin 2000 concernant l'aide financière pour les études supérieures
- Loi modifiée du 4 avril 2005 modifiant la loi du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures
- Règlement grand-ducal du 5 octobre 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures.
- Règlement grand-ducal du 12 novembre 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 5 octobre 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures.

## **II- Organisation des études et enseignements dispensés**

### **A/ Le schéma Bachelor- Master-Doctorat (BMD) à l'Université du Luxembourg**

L'Université du Luxembourg propose un schéma de formation de type BMD, en conformité avec la déclaration de Bologne de 1999 : le Bachelor (équivalent de la licence française) qui s'effectue en 3 ans; le Master en 2 ans et le doctorat.

Le déroulement des études est précisé par le règlement grand ducal du 26 mars 2006 relatif à l'obtention du grade de Bachelor, du grade de master et du grade de Doctorat. Conformément aux accords de

Bologne, les programmes sont organisés en modules, eux-mêmes constitués d'unités d'enseignements. A chaque enseignement est affecté un certain nombre de crédits ECTS (European Credit Transfer System). Chaque crédit correspond à une prestation d'études exigeant de 25 à 30 heures de travail.

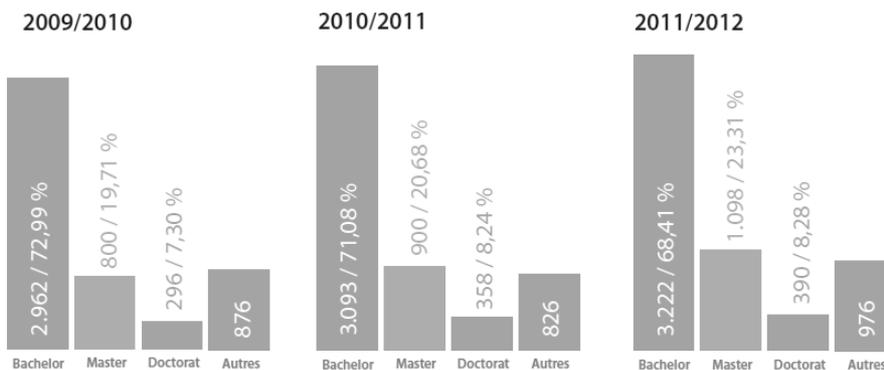
Actuellement, l'Université du Luxembourg propose à ses étudiants 11 Bachelors académiques ou professionnels, 28 masters ainsi que des formations continues ou complémentaires. Les modalités d'évaluation des Bachelors et des Masters sont réglementées par le règlement grand ducal du 22 mai 2006 et par le règlement intérieur de l'Université.

**Document N°6 : Evolution du nombre d'étudiants à l'Université du Luxembourg (tous grades confondus)**



Source : Les Chiffres clés de l'Enseignement supérieur, MESR.

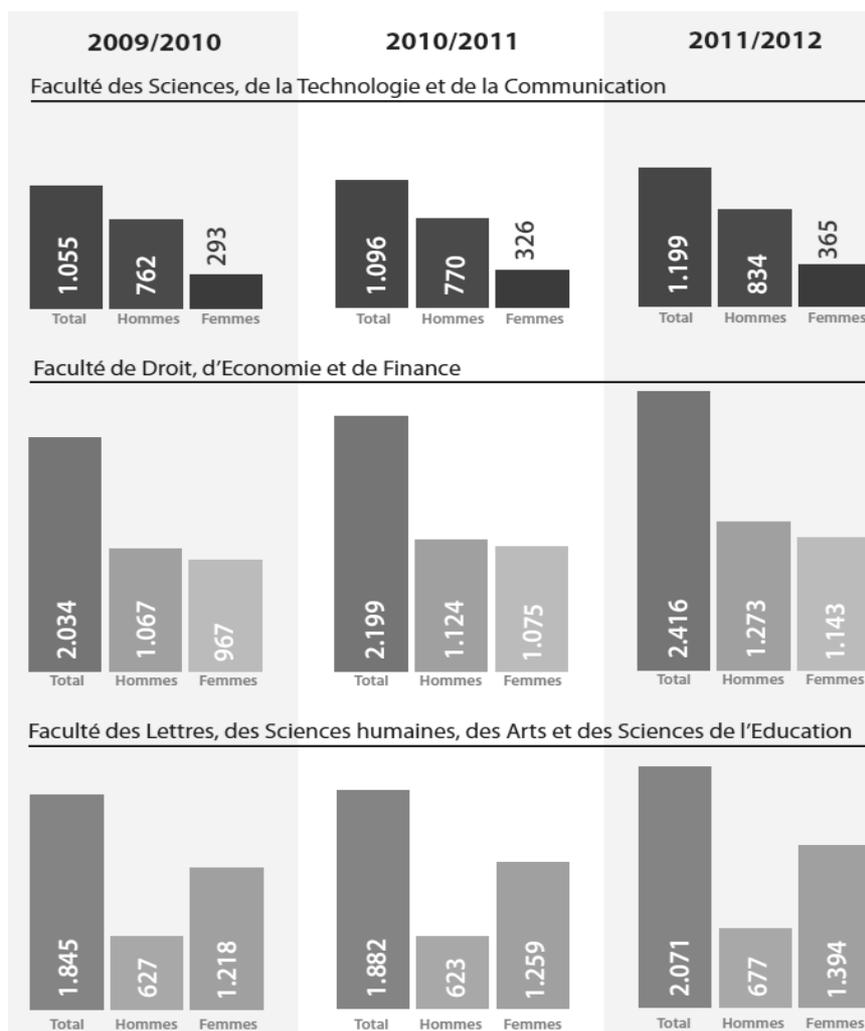
**Document n°7 : Evolution du nombre d'inscrits par niveau d'études**



\* Pourcentage des étudiants inscrits aux 3 niveaux «Bologne» (Bachelor, Master, Doctorat)

Source : Les Chiffres clés de l'Enseignement supérieur, MESR.

## Document n°8 : Effectifs étudiants par facultés



Source : Les chiffres clés de l'Enseignement supérieur, MESR

Pour s'inscrire en licence, en master, les étudiants doivent remplir certaines conditions d'éligibilité fixées par l'Université du Luxembourg, en matière notamment de maîtrise des langues, le multilinguisme étant une des composantes essentielles de l'Université du Luxembourg. Les langues d'enseignement sont le français, l'allemand et l'anglais. Certaines formations font l'objet d'un *numerus clausus*. Dans ce cas, les candidats sont soumis à une sélection, soit lors d'un examen, soit après étude de leur dossier.

Pour plus de détails sur les conditions d'éligibilité aux différentes formations de l'Université du Luxembourg, se reporter au tableau des formations proposées de l'Université du Luxembourg (annexe n°1).

Tout étudiant souhaitant intégrer une formation proposée par l'Université du Luxembourg et ayant déjà effectué des études dans une autre université peut demander la reconnaissance de tout ou partie des ECTS qu'il a déjà obtenus. La demande doit s'effectuer au moment du dépôt du dossier d'inscription, sur présentation d'un relevé de notes.

Pour certaines formations, les étudiants ont l'obligation de s'inscrire aux sessions d'examens.

L'inscription à l'Université du Luxembourg doit être renouvelée chaque semestre. Les droits de scolarité s'élèvent actuellement à 200 euros par semestre. A compter de la rentrée 2013, ces des derniers, uniquement pour la première année de Bachelor, seront doublés, passant à 400 euros par semestre. L'Université a justifié

cette augmentation par la création d'un fonds de mobilité destiné à aider les étudiants qui partent étudier à l'étranger, au-delà des frontières européennes, et qui ne peuvent bénéficier du programme Erasmus. Actuellement, 6% seulement des étudiants choisissent un autre continent. Cette hausse ne concerne pas les formations de Bachelor qui ne peuvent pas être suivies dans leur intégralité au Luxembourg.

### *Le Bachelor*

Le grade de Bachelor correspond à un total d'au moins 180 ECTS et au plus 240 ECTS (Bachelor en Sciences de l'Education). La durée prévue pour un programme de Bachelor est de 6 semestres (programme de 180 ECTS, soit 30 ECTS par semestres) ou 8 semestres (programme de 240 ECTS), la durée maximale tolérée par l'Université étant de 10, respectivement 12 semestres.

Les étudiants ont également la possibilité lors de leur inscription ou réinscription de choisir le statut d'étudiant à temps partiel. Dans ce cas, l'étudiant s'inscrit à 15 ECTS par semestre, la durée maximum d'un Bachelor est alors de 16 semestres (programme de 180 ECTS) ou de 20 semestres (programme de 240 ECTS).

Par ailleurs, après les deux premiers semestres d'études les étudiants à temps plein en Bachelor doivent avoir validé au moins 25 crédits ECTS, sous peine d'être exclus du programme pour un an. Ceux ayant opté pour le statut d'étudiant à temps partiel doivent avoir validé au moins 13 ECTS après leurs deux premiers semestres d'études<sup>8</sup>.

L'accès en première année de Bachelor est ouvert aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou d'un diplôme jugé équivalent. Les titulaires d'un diplôme de technicien dans une spécialité correspondant à la formation universitaire choisie peuvent également s'inscrire (art. 12 de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg).

### **Document n°9 : Liste des Bachelors avec numerus clausus**

| <b>Faculté</b> | <b>Formation</b>                       | <b>Nombre maximum d'étudiants</b> | <b>Critères de sélection</b>   |
|----------------|--|-----------------------------------|--|
| FSTC           | Bachelor professionnel en informatique | 80                                | La sélection est faite à partir du dossier des étudiants et repose sur les critères suivants:<br>1. les notes obtenues pour le diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou le diplôme de technicien<br>2. la maîtrise de la langue anglaise   |
| FSTC           | Bachelor en Sciences de la vie         | 100                               | 1. Matières examinées lors de l'examen de fin d'études secondaires<br>2. Notes et moyennes obtenues lors de cet examen<br>3. Capacités linguistiques<br>4. Coursus post-secondaire<br>La classification se fera par au moins trois professeurs ou assistant-professeurs de l'UR Science<br>1. Une première sélection est opérée sur base de l'examen d'un dossier de candidature pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme de fin d'études techniques.<br>2. Pour les titulaires d'un diplôme de technicien, division administrative et commerciale la sélection est opérée sur base de l'examen d'un dossier de candidature et d'un examen écrit.<br>La commission qui décide de la validation de l'inscription d'un candidat est composée d'au moins deux enseignants chercheurs en Sciences de la vie. |

<sup>8</sup> Règlement grand ducal du 22 mars 2006 (art. 7). L'étudiant exclu conserve les ECTS des cours ou modules acquis, ainsi que les notes correspondantes.

|         |   |     |  |
|---------|---|-----|--|
| FDEF    | Bachelor professionnel en gestion                         | 150 | 1. Une première sélection est opérée sur base de l'examen d'un dossier de candidature pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme de fin d'études techniques.<br>2. Pour les titulaires d'un diplôme de technicien, division administrative et commerciale la sélection est opérée sur base de l'examen d'un dossier de candidature et d'un examen écrit.<br>La commission qui décide de la validation de l'inscription d'un candidat est composée d'au moins deux enseignant-chercheurs. |
| FLSHASE | Bachelor professionnel en Science de l'éducation          | 135 | 1. Être détenteurs d'un bac luxembourgeois ou international, voire d'une formation équivalente.<br>2. Concours d'admission en juillet: épreuve portant sur la compréhension de textes rédigés dans les langues officielles du programme.<br>3. Les candidats doivent se classer en rang utile pour qu'une place leur soit attribuée  |
| FLSHASE | Bachelor professionnel en sciences sociales et éducatives | 50  | Procédure de sélection en 2 temps:<br>1. Examen du dossier de candidature. Seuls les candidats dont le dossier de candidature a été avisé de manière positive par la commission d'examen (au moins deux enseignants chercheurs et d'un professionnel du secteur social et éducatif) passent à la phase 2. Les candidats sont informés par écrit du résultat de l'examen du dossier de candidature.<br>2. Examen écrit et entretien   |
| FLSHASE | Bachelor académique en psychologie                        | 80  | Examen du dossier d'inscription par une commission constituée par la direction des études.<br>Conditions spécifiques:<br>1. Maîtrise des langues française, allemande et anglaise<br>2. une <i>lettre de motivation</i> personnelle de l'étudiant qui<br>- complète son CV<br>- explique comment et pourquoi il veut étudier la psychologie<br>- se positionne face aux structures, contenus et exigences propres de la formation<br>- donne les raisons de s'inscrire à l'Université du Luxembourg                        |

Source : Université du Luxembourg

### Le Master

En ce qui concerne le grade de Master, il correspond à au moins 60 et au plus 120 ECTS. La durée maximale pour un programme de Master est de 4 semestres (60 ECTS), respectivement 6 semestres (120 ECTS), sous réserve de l'obtention d'un total de 300 crédits ECTS, grade de Bachelor inclus.

Pour la plupart des Masters proposés, tant académiques que professionnels, la langue d'enseignement est généralement l'anglais.

### **Document n°10 : Tableau des Masters proposés à l'Université du Luxembourg par facultés**

| <b>Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication</b>                     | <b>Faculté de Droit, d'économie et de finance</b>                              | <b>Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'éducation</b> |
|---|--|--|
| Master professionnel en développement durable (En, Fr*), filière énergie et environnement | Master professionnel in Wealth Management (En)                                 | Master académique en architecture (En)   |
| Master académique in Information and Computer Sciences (En)                               | Master académique en Droit européen (En, Fr)<br>Filière Droit européen général | Master académique en Histoire européenne contemporaine (En, Fr, De)                        |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p>Master académique in Integrated Systems Biology (en)</p> <p>Master professionnel en Management de la sécurité des Systèmes d'information (En, Fr)</p> <p>Master académique en Mathématiques (En)<br/>Filière Mathématiques financières<br/>Filière Mathématiques Générales</p> <p>Master académique in Condensed Matter Physics (En)</p> <p>European Master of Small Animal Veterinary Medicine (En) : master professionnel</p> | <p>Filière Droit européen privé</p> <p>Master académique en Droit économique européen (En, Fr)<br/>Filière contentieux européen<br/>Filière Droit pénal européen des affaires</p> <p>Master académique en droit financier européen et international (En, Fr)<br/>Filière Droit bancaire et financier européen<br/>Filière Droit fiscal européen international</p> <p>Master académique in Economics and Finance (En, Fr)</p> <p>Master professionnel of Science in Banking and Finance (En)</p> <p>Master professionnel in Entrepreneurship and Innovation (En)</p> <p>Master académique in accounting and audit (En)</p> | <p>Master académique in Psychology Evaluation and Assessment (Fr, En)</p> <p>Master professionnel en médiation (Fr)</p> <p>Master professionnel en Gérontologie (Fr, De)</p> <p>Master académique in European Governance (Fr, En)</p> <p>Master professionnel Management and coaching im bädungs und Sozialwesen (De, Fr)</p> <p>Master professionnel en Etudes franco-allemandes: Communication et coopération transfrontalières (Fr, De)</p> <p>Master académique in Modern and Contemporary European Philosophy (En, Fr, De)</p> <p>Master académique in Geography and spatial Planning (En ou En, De, Fr)</p> <p>Master académique in Learning and Communication in Multilingual and Multicultural Contexts (En, De, Fr)</p> <p>Master en Langues, Cultures et Médias : Lëtzebuenger Studien (De, Fr, Lu)</p> <p>Trinationaler Master in Literatur-Kultur und Spachgeschichte des deutschsprachigen Raums</p> |
|--|---|---|

\* langues d'enseignement

Source : Université du Luxembourg

Parmi l'offre de Masters académiques et professionnels, l'Université en propose 6 en lien avec l'Europe :

- Master in European Governance (langues d'enseignement : anglais, français)
- Master en Histoire Européenne Contemporaine (langues d'enseignement : français, anglais, allemand)
- Master in Modern and Contemporary European Philosophy (langues d'enseignement : anglais, français, allemand)
- Master en droit européen (académique) (langues d'enseignement: français, anglais)
  - filière droit européen général
  - filière droit privé européen
- Master en droit économique européen (académique) (langues d'enseignement: français, anglais)
  - filière droit pénal européen des affaires
  - filière contentieux européen

- Master en droit financier européen et international (académique) (langues d'enseignement: français, anglais)
  - filière droit bancaire et financier européen.

#### Etudes doctorales

Avant même la création de l'Université du Luxembourg, le développement des activités universitaires de troisième cycle était une priorité. L'Université du Luxembourg dispose actuellement de 4 écoles doctorales :

- Systems and Molecular Biomedecine
- Economics and Finance
- Educational Science
- Computer Science and Computer Engineering

Ces écoles doctorales offrent aux doctorants des programmes de formation personnalisés. La formation est ainsi organisée par petits groupes de doctorants et l'accent est placé sur le sujet de recherche des participants.

#### **Document n°11 : Domaines scientifiques où il est possible de réaliser un doctorat (par facultés)**

| <b>Faculté des sciences, de la technologie et de la communication</b>         | <b>Faculté de droit la faculté de droit, d'économie et de finance</b> | <b>Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation</b>   |
|---|---|--|
| Biologie<br>Chimie<br>Informatique<br>Ingénierie<br>Mathématiques<br>Physique | Droit<br>Economie<br>Finance<br>Gestion                               | Géographie<br>Histoire<br>Linguistique<br>Littérature<br>Philosophie<br>Psychologie<br>Sciences sociales<br>Sciences de l'éducation<br>Sciences Politiques |

Source : Université du Luxembourg

La durée de préparation du doctorat est de trois ans, soutenance incluse. Une année supplémentaire peut être accordée à titre dérogatoire par le Recteur de l'Université<sup>9</sup>. Un comité d'encadrement, composé de trois personnes dont le directeur de thèse, est chargé d'évaluer et de suivre l'avancée des travaux du doctorant. Ce comité se réunit au moins une fois par an.

#### **B/ Le brevet de technicien supérieur (BTS)**

Dix-sept brevets de technicien supérieur sont actuellement proposés au Luxembourg par cinq lycées techniques. Les droits de scolarité sont de 100 euros par semestre et l'inscription s'effectue auprès des lycées proposant la formation.

Peuvent accéder à ces formations :

- les candidats détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de technicien, de fin d'études secondaires techniques ou de fin d'études secondaires ;
- les détenteurs d'un diplôme étranger reconnu équivalent à l'un des diplômes luxembourgeois de technicien, de fin d'études secondaires techniques ou de fin d'études secondaires ;
- les candidats détenteurs d'un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) ou d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP).

Les étudiants sont admis sur dossier. L'établissement organisateur prend en compte l'expérience, les compétences professionnelles et peut imposer une mise à niveau ou une épreuve d'admission.

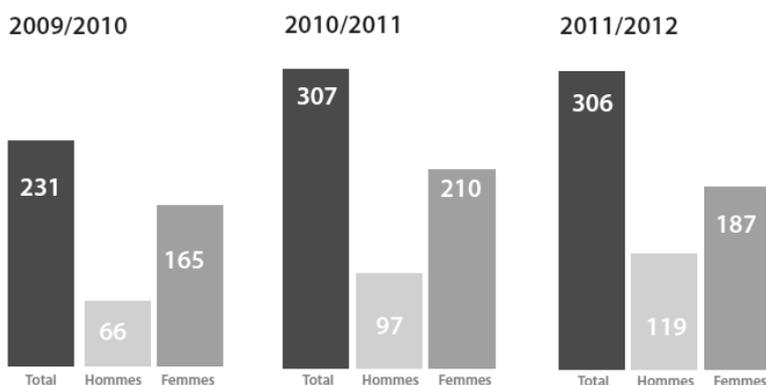
<sup>9</sup> Règlement grand-ducal du 22 mai 2006 relatif à l'obtention du grade de doctorat de l'Université du Luxembourg.

Les étudiants désireux d'effectuer une formation au BTS dans le domaine de la santé doivent être détenteurs d'un diplôme d'infirmier (directive 2005/36/CE) et avoir obtenu l'autorisation d'exercer la profession d'infirmier au Luxembourg.

L'admission peut être sujette à des conditions supplémentaires en fonction de la formation. Ainsi, au cas où le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles dans une formation, un examen-concours peut être organisé. Par ailleurs, l'admission est également possible par le biais d'une validation des acquis de l'expérience.

L'admission pour la filière "Arts" se fait après un examen d'admission. Les épreuves ont lieu mi-septembre sur 2 ou 3 jours et se divisent en 2 parties : pratique du dessin et entretien de motivation avec présentation du porte folio personnel.

#### **Document n°12 : Evolution du nombre d'inscriptions en BTS**



Source : *Les chiffres clés de l'Enseignement supérieur, op.cit.*

#### **C/ Formation continue**

L'enseignement supérieur luxembourgeois compte également des formations continues destinées aux professionnels :

Au Centre de Recherche Public Henri Tudor

- Master professionnel en Informatique et innovation (cours à Nancy, Namur et Luxembourg) avec une inscription à l'Université de Lorraine.
- Master en management de la chaîne logistique globale (supply chain management)
- Master en Management de la Qualité
- Master en Management de la Sécurité des systèmes d'Information

A la Sacred Heart University :

- MBA Management
- MBA Finance

#### **D/ Particularité des études médicales au Luxembourg**

Le Luxembourg n'offre pas de cursus complet en médecine. Actuellement, les étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg ont seulement la possibilité de suivre la première année dans le cadre du Bachelor académique en Sciences de la vie et doivent ensuite poursuivre leur formation dans les pays ayant un accord en matière d'études médicales avec le Luxembourg.

Pour pouvoir s'inscrire dans la filière médecine, l'étudiant doit prouver au moment de son inscription un bilinguisme franco-allemand (certificats de langues C1 ou cursus scolaire dans le système luxembourgeois). Outre ce critère de langue, la sélection s'effectue sur dossier avec un numerus clausus de 100 étudiants. Cette première année correspond aux exigences de la première année des facultés de médecine des universités avec lesquelles l'Université du Luxembourg a des accords d'équivalence. Après un examen-classant à la fin de cette première année, où l'attribution des places se fait par ordre de mérite en fonction de la moyenne générale, la poursuite des études de médecine en deuxième année est possible en France, Belgique et Allemagne dans la

limite des places précisées dans les accords. Il est ainsi possible qu'un étudiant ayant réussi l'examen classant ne puisse continuer ses études dans une des universités partenaires faute de places.

Pour la France, en vertu des accords de coopération universitaire signés entre les gouvernements français et luxembourgeois, les étudiants peuvent être admis en 2<sup>ème</sup> année de médecine des universités de Lorraine (12 places), Strasbourg (12 places) et Paris VI (10 places). Des accords similaires existent pour la pharmacie avec les universités de Lorraine, Strasbourg et Paris V.

En Belgique, actuellement, 15 étudiants peuvent recevoir une attestation d'accès à la deuxième année. Ils se répartissent alors à parts égales entre l'Université de Liège, l'Université Catholique de Louvain et l'Université Libre de Bruxelles.

En Allemagne, 10 places sont accordées en vertu d'accords : 7 avec les universités du Land Nordrhein-Westfalen, 3 avec les universités du Freistaat Bayern. Par ailleurs, un étudiant luxembourgeois par un est accepté en médecine dentaire par le land Nordrhein-Westphalen (Aachen les années paires, Bonn, les années impaires).

### **III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur**

La mobilité des étudiants et des chercheurs est le point fort de l'Université du Luxembourg. Le Luxembourg souhaite, tout en continuant à envoyer ses étudiants à l'étranger pour parfaire leur formation, être un pays d'accueil pour des étudiants étrangers. Dans cette perspective, le multilinguisme est l'un des principes fondateurs de cet établissement. La volonté du gouvernement est de constituer un pôle d'excellence, une petite université certes mais à l'exemple du modèle suisse, une université élitiste, internationale, multilingue et attrayante pour les étudiants et chercheurs étrangers.

#### **A/ Le multilinguisme**

Malgré une offre de formation relativement restreinte, le Luxembourg offre l'avantage d'être situé au cœur de l'Europe. Il s'agit d'un pays multilingue, siège de nombreuses entreprises et institutions européennes, avec Bruxelles et Strasbourg. La proximité des institutions européennes est un avantage pour les étudiants car de nombreux spécialistes de l'Europe (juristes, experts) font partie du corps universitaire. L'Université du Luxembourg propose d'ailleurs des stages dans ces institutions.

À l'Université du Luxembourg, les langues d'enseignement sont le français, l'allemand et l'anglais. Tous les Bachelors et une majorité des Masters sont bilingues. Il est ainsi précisé dans la loi du 12 août 2003 que « *le fonctionnement de l'Université se fonde sur (...) le caractère multilingue de son enseignement* ».

Ainsi, tous les Bachelors sont bilingues et la langue mineure d'enseignement doit au moins représenter 25% de la formation, sauf si la langue détermine le contenu de la discipline. Pour les Masters, un minimum de 20% des enseignements est en anglais.

Ce multilinguisme des enseignements impose d'avoir des étudiants et des enseignants chercheurs bilingues, si possible trilingues.

#### **B/ La mobilité, un principe obligatoire à l'Université du Luxembourg.**

La loi du 12 août 2003 précise : « *Le grade Bachelor ne peut être délivré que si l'étudiant inscrit à l'Université a poursuivi une période obligatoire d'étude auprès d'une université ou de toute autre institution d'enseignement supérieur à l'étranger* ». La mobilité est perçue comme un véritable enrichissement académique et personnel pour l'étudiant et est intimement liée au fait qu'il n'existait pas au Luxembourg avant 2003 de cycle universitaire complet. Cette tradition luxembourgeoise qui veut que les études universitaires soient faites à l'étranger a toujours été perçue « *comme un des éléments qui contribuent à la flexibilité d'esprit et la capacité d'adaptation des cadres luxembourgeois* »<sup>10</sup>.

Les étudiants effectuant une mobilité doivent s'inscrire à des formations universitaires délivrant au minimum 30 crédits ECTS.

---

<sup>10</sup> *Le Livre blanc de l'enseignement supérieur et de la Recherche, op.cit.*

Le doyen sur avis du directeur d'études peut toutefois accordée une dispense pour les étudiants qui :

- Souffrent d'une maladie nécessitant un traitement spécifique ou se trouve en situation de handicap.
- Ont des obligations familiales les empêchant de s'absenter du foyer familial pour une période prolongée (décision du rectorat du 8 mai 2006).
- Sont issus d'un état tiers non membre de l'espace économique européen et pouvant attester d'un diplôme de fin d'études secondaires délivré dans un pays extracommunautaire (décision rectorale du 10 juillet 2007).
- Peuvent présenter un justificatif d'emploi d'au moins 20 heures par semaine pour la période concernée.

Par ailleurs, sont exemptés les étudiants ayant obtenu un diplôme après au moins 4 semestres de formation universitaire à l'étranger ou qui sont obtenu au moins 25 crédits ECTS dans une université étrangère.

Il existe trois types de mobilité :

- celle effectuée dans le cadre d'un accord bilatéral Erasmus
- celle intervenant dans la cadre d'une convention signée entre l'Université du Luxembourg et les universités partenaires
- celle menée en tant que candidat libre et fruit d'une démarche personnelle.

Avant de partir, les étudiants doivent élaborer leur *learning agreement* avec leur directeur d'études. Ce contrat précise les enseignements à suivre dans l'Université d'accueil afin de les faire valider au retour.

### **Document n°13 : La mobilité au sein de l'Université du Luxembourg (2007- 2012)**

|                                   | 07/08<br>Hiver | 07/08<br>Eté | 08/09<br>Hiver | 08/09<br>Eté | 09/10<br>Hiver | 09/10<br>Eté | 10/11<br>Hiver | 10/11<br>Eté | 11/12<br>Hiver | ΔH%           | %             |
|-----------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|---------------|---------------|
| <b>Etudiants échange incoming</b> | <b>35</b>      | <b>34</b>    | <b>64</b>      | <b>72</b>    | <b>66</b>      | <b>63</b>    | <b>98</b>      | <b>63</b>    | <b>85</b>      | <b>-13,3%</b> | <b>100,0%</b> |
| Bachelor                          | 20             | 27           | 33             | 22           | 36             | 27           | 56             | 30           | 49             | -12,5%        | 57,6%         |
| Erasmus                           |                |              | 26             | 20           | 28             | 18           | 53             | 23           | 42             |               |               |
| Autre accord                      |                |              |                |              | 5              | 5            | 3              | 7            | 4              |               |               |
| Free movers                       |                |              | 7              | 2            | 3              | 4            |                |              | 3              |               |               |
| Master                            | 15             | 17           | 31             | 50           | 30             | 36           | 42             | 33           | 36             | -14,3%        | 42,4%         |
| Erasmus                           |                |              | 26             | 41           | 19             | 19           | 20             | 18           | 19             |               |               |
| Autre accord                      |                |              | 5              | 7            | 11             | 16           | 19             | 15           | 17             |               |               |
| Free movers                       |                |              |                | 2            |                | 1            | 3              |              |                |               |               |
| <b>Etudiants échange outgoing</b> | <b>230</b>     | <b>239</b>   | <b>248</b>     | <b>231</b>   | <b>302</b>     | <b>216</b>   | <b>338</b>     | <b>260</b>   | <b>393</b>     | <b>+16,3%</b> | <b>100,0%</b> |
| Bachelor                          | 227            | 238          | 235            | 228          | 300            | 216          | 323            | 257          | 372            | +15,2%        | 94,7%         |
| Erasmus                           |                |              | 181            | 160          | 220            | 153          | 233            | 172          | 306            |               |               |
| Autre accord                      |                |              | 26             | 29           | 39             | 27           | 51             | 51           | 24             |               |               |
| Free movers                       |                |              | 32             | 40           | 43             | 36           | 38             | 29           | 42             |               |               |
| Master                            | 3              | 1            | 13             | 3            | 2              |              | 15             | 3            | 21             | +40,0%        | 5,3%          |
| Erasmus                           |                |              | 5              | 1            |                |              | 10             | 2            | 14             |               |               |
| Autre accord                      |                |              | 8              |              |                |              | 3              |              | 5              |               |               |
| Free movers                       |                |              |                |              | 2              |              | 1              |              | 2              |               |               |

Source : Rapport d'activité de l'Université du Luxembourg, 2012

#### **C/ Une « université de recherche »**

L'Université du Luxembourg a choisi le modèle d'une université pilotée par la Recherche. L'ambition des autorités luxembourgeoises est en effet de faire de cette toute jeune université de Luxembourg une petite université de niveau international centrée sur l'excellence et la recherche.

En matière de recherche, la stratégie consiste à soutenir un nombre restreint d'axes de recherches, identifiés comme prioritaires.

Cinq axes prioritaires ont ainsi été définis :

- Finance
- Sécurité informatique,
- Biomédecine systémique
- Droit européen
- Education en contexte multilingue et pluriculturel

Ces recherches sont exercées au sein des unités de recherche des trois facultés et deux centres de recherche.

#### **Document n°14 : Unités de recherche par facultés**

| <b>Faculté des sciences, de la technologie et de la communication</b>                           | <b>Faculté de droit la faculté de droit, d'économie et de finance</b>  | <b>Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation</b>  |
|---|--|---|
| Informatique,<br>Ingénierie,<br>Mathématiques,<br>Physique et Matériaux,<br>Sciences de la Vie. | Unité de recherche en Droit Cellule de Recherche en Économie Appliquée (CREA)<br>Luxembourg School of Finance (LSF). | Educational Measurement and Applied Cognitive Science (EMACS)<br>Language, Culture, Media, Identities (LCMI)<br>Integrative Research Unit on Social and Individual Development (INSIDE)<br>Identités, Politiques, Sociétés, Espaces (IPSE). |

Source : Université du Luxembourg.

Le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (SnT), administré par Bjorn Ottersten, dirige des recherches et des doctorats dans le domaine de la sécurité, de la fiabilité et de la confiance. Le SnT propose une plate-forme d'interaction et de collaboration entre chercheurs universitaires et partenaires extérieurs. Les activités de recherche sont principalement menées dans trois domaines d'application liés à la sécurité, la fiabilité et la confiance : Sécurité des entreprises, Services et contenu (y compris e-government), communication et infrastructures réseau<sup>11</sup>.

Le LCSB, dirigé par le professeur Rudi Balling, analyse les mécanismes biologiques, en mettant l'accent sur la pathogenèse des maladies neurodégénératives. Un axe principal de recherche est réservé à la maladie de Parkinson.

Par ailleurs, l'Université du Luxembourg dispose de 6 chaires de dotations. Les thèmes couverts par ces chaires reflètent l'étendue des priorités de recherche de l'Université. La chaire TDK fait des recherches dans le domaine des matériaux pour cellules solaires, tandis que la chaire de la Ville de Luxembourg est axée sur le développement urbain. La chaire ATOZ se concentre sur le droit fiscal européen et international. La chaire SES fait des recherches dans les domaines des satellites, des télécommunications et du droit des médias. La chaire ArcelorMittal est axée sur l'ingénierie des façades, tandis que la chaire de la Deutsche Bank Luxembourg a pour but de traiter des problématiques des secteurs financier et bancaire ayant des répercussions pratiques sur la place bancaire du Luxembourg.

En 2011, les financements externes pour des projets de recherche s'élevaient à 19 millions d'euros, et près de 2 millions provenaient de fonds de la recherche de l'Union européenne.

Le nombre de publications scientifiques est en constante augmentation (760 en 2011)<sup>12</sup>. L'Université a été ainsi en mesure de remplir avec deux années d'avance l'exigence formulée par le gouvernement de deux

<sup>11</sup> Portail luxembourgeois de la Recherche et de l'Innovation : <http://www.innovation.public.lu>

<sup>12</sup> « L'Université présente son rapport annuel 2011 », portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, 23 mai 2012.

publications annuelles pour chaque chercheur. La deuxième évaluation externe de l'Université, réalisée entre mai et octobre 2012, a révélé les progrès de l'Université et notamment dans le domaine de la recherche. La recherche en droit s'est vue attribuer la note « excellent ». La Luxembourg School of finance et les deux centres interdisciplinaires ont, quant à eux, reçu la note « très bien ».

Au niveau organisationnel, un mandataire spécialisé dans le droit des brevets a été recruté afin de répondre à l'augmentation constante du nombre de déclarations d'invention.

#### **IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur** **a/ français**

L'Université du Luxembourg a conclu de nombreux accords avec des universités partenaires en Europe, et plus largement dans le monde entier. Ceux-ci portent tant sur les échanges d'étudiants, que sur des projets de recherche ou des échanges d'enseignants-chercheurs. Elle a développé également de nombreux partenariats avec des entreprises au Luxembourg et à l'international.

Il existe de nombreuses collaborations entre les établissements d'Enseignement supérieur français et l'Université du Luxembourg, Certains collaborations sont anciennes et existaient avec les institutions qui ont précédées la création de l'Université du Luxembourg en 2003. L'Université du Luxembourg a ainsi signé des accords académiques avec les établissements suivants : Université de Lorraine, Université de Strasbourg, Université de Montpellier I, Université Paris I Sorbonne, Université Paris V –René Descartes, Université Paris XI, ESITC de Metz, Lycée Georges de la Tour de Metz. Les partenariats en matière de recherche sont plus difficiles à référencer, et de nombreuses collaborations sont informelles.

Parmi ces nombreux accords, il convient notamment de citer celui qui a été signé entre l'Université du Luxembourg et l'Université de Lorraine, le 12 décembre 2012 et qui renouvelle les accords conclus entre l'Université du Luxembourg et les Universités Paul Verlaine de Metz, de Nancy I et II, fusionnées en Université de Lorraine.

Il existe actuellement plusieurs co-diplômes avec des universités françaises.

Un double diplôme (Licence française et Bachelor luxembourgeois en cultures européennes) est le fruit de la collaboration entre les départements de philosophie des Universités de Metz (désormais Université de Lorraine) et du Luxembourg. La moitié des enseignements de troisième année a lieu à l'Université du Luxembourg. Afin de réduire au minimum les inconvénients liés aux déplacements des étudiants, ces enseignements sont tous concentrés sur une journée.

Le diplôme est intitulé : Licence Domaine Sciences humaines, Arts et Culture, mention philosophie, (conformément au droit français) et Bachelor en cultures européennes, mention philosophie, (conformément au droit luxembourgeois).

L'Ecole de Management de Strasbourg et l'Université du Luxembourg ont mis en place le Master professionnel in Innovation Management and Entrepreneurship.

Le Master professionnel en Informatique et innovation s'effectue à Nancy, Namur et Luxembourg, avec une inscription administrative à l'Université de Lorraine

En matière de formation continue, l'Université du Luxembourg a conclu en 2011 un accord de partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Cet accord, conclu pour une durée de trois ans et renouvelable par expresse reconduction, précise que les deux parties s'engagent à approfondir leur collaboration dans les domaines suivants :

- formation continue : mise en place de co-diplomation et de co-certification, mobilité croisée des étudiants, transfert d'ingénierie et d'expertise ;
- recherche appliquée ;
- diffusion de la culture scientifique et technique.

Cette collaboration concerne particulièrement certains champs disciplinaires comme l'énergie (efficience énergétique, énergies renouvelables) et l'informatique (sécurité informatique, cybercriminalité), qui sont parmi les axes prioritaires de recherche luxembourgeois. Toutefois, la liste des disciplines relevant de cet accord pourra s'étoffer au regard des orientations stratégiques décidées par les deux partenaires

#### **IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur b/ d'autres pays, notamment européens**

L'Université du Luxembourg a également conclu de nombreux accords avec des universités partenaires européennes et plus largement avec des établissements d'enseignement supérieur du monde entier et notamment en Amérique du Nord. Si l'on regarde les années 2010 et 2011 en matière de relations internationales, l'Université du Luxembourg a établi des accords cadres avec des universités américaines (University of San Francisco, University of Illinois at Urbana-Champaign, University of New-York at Buffalo, University of Columbia), au Canada (Université d'Ottawa, Universités du Québec), en Thaïlande (King Mongkut's University), en Inde (PSG College of technology), au Japon (SBI) mais également avec des universités européennes (Maastricht University, Université de Genève, Technische Universität München). En 2010, l'Université du Luxembourg a établi un partenariat avec l'Université de Bamako au Mali, remplissant ainsi un des objectifs du plan quadriennal 2010-2013 de coopération avec une université d'un pays-cible de la coopération luxembourgeoise.

La liste de ces partenaires est accessible en ligne sur le site de l'Université du Luxembourg : [http://www.fr.uni.lu/layout/set/print/international/partenaires/partenaires\\_academiques](http://www.fr.uni.lu/layout/set/print/international/partenaires/partenaires_academiques)

L'Université a également rejoint un certain nombre d'organisations internationales, dont l'Association of the State Universities of Small E.U. States, une initiative de l'Université de Chypre.

Par ailleurs, le centre de recherche public CEPS/INSTEAD (Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques / International Network for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development) mène conjointement avec le département de sociologie de l'Université catholique de Louvain, en Belgique, l'International Master of Social Policy Analysis (« Impalla »), diplôme délivré par l'université belge.

#### **V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco- luxembourgeoise**

##### **A/ Promotion des études en France auprès des étudiants luxembourgeois**

La coopération universitaire est un secteur clé pour notre action au Luxembourg qui prend place dans une économie très compétitive. La France, avec la création de l'Université du Luxembourg en 2003 et face à une offre concurrentielle internationale croissante en matière d'enseignement supérieur, a vu l'effectif des étudiants luxembourgeois diminuer depuis dix ans. En 2011, 1 834 étudiants résidents luxembourgeois ont poursuivi des études supérieures en France. La France est actuellement le 4<sup>ème</sup> pays d'accueil derrière le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Dans les années 90, elle était le deuxième pays d'accueil derrière la Belgique.

Les actions de promotion sont donc nécessaires pour maintenir et accroître l'attractivité de la France en matière d'études, et notamment en ce qui concerne la formation des élites. Au vu de l'évolution de la population étudiante au Luxembourg, de l'absence de certaines formations, le poste mène plusieurs actions afin de renforcer la promotion des études en France auprès des étudiants luxembourgeois. Le service de coopération et d'action culturelle participe ainsi, depuis sa création il y a 27 ans, au rendez-vous annuel de promotion de l'enseignement supérieur organisé par le Ministère luxembourgeois de l'Enseignement supérieur et de la recherche, la Foire de l'étudiant. Cette manifestation est devenue un événement transfrontalier dont la notoriété dépasse largement les frontières du Grand-Duché et la fréquentation ne faiblit pas (8 000 à 10 000 visiteurs sur 2 jours). Cette Foire réunit, outre les institutions et d'établissements d'enseignement supérieur, un grand nombre d'exposants du monde du travail (entreprises, banques, ...) ainsi que les représentations officielles des divers ministères luxembourgeois.

D'autres actions d'orientation et de promotion plus ciblées sont également organisées.

Ainsi, dans la même optique promotionnelle et informative, le Scac est chargé de l'invitation des établissements d'enseignement supérieur français pour le Forum des métiers et des formations du lycée français Vauban.

Afin de développer l'orientation active des jeunes luxembourgeois, un espace enseignement supérieur a été créé au début 2012. Des séances d'informations thématiques ont également été instaurées. Ces séances sont animées généralement par l'attachée de coopération scientifique et universitaire, elles ont lieu à l'Institut français du Luxembourg ou dans les établissements. Des établissements d'enseignement supérieur sont également invités à venir présenter leur offre de formation.

Un salon « Etudes et carrières Benelux » a été pour la première fois organisé le 7 juin 2013 à la Chambre de Commerce du Luxembourg. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la Caravane Campus France Benelux qui a permis aux établissements d'enseignement supérieur français participants à cette opération de promouvoir leurs offres de formation et de rencontrer les entreprises lors de 3 salons organisés successivement à Amsterdam, Bruxelles et Luxembourg durant la même semaine. Ce salon a bénéficié au Luxembourg de l'appui de plusieurs partenaires : la Chambre de Commerce du Luxembourg, le Cedies, la Chambre française de Commerce et d'Industrie. Il avait pour objectif non seulement de valoriser l'enseignement supérieur français mais également de renforcer le dialogue entre universités et entreprises, afin de proposer aux étudiants des formations adaptées au marché du travail. Ces derniers se sont vus offrir des conseils précis et personnalisés tant sur leurs choix d'orientation universitaire que sur leur projet professionnel en relation avec la France.

Ce salon était organisé en 3 espaces ouverts de rencontre :

- un espace « Etudes » où des universités et Grandes Ecoles françaises ont renseigné sur l'excellence, la professionnalisation, et les nombreux débouchés qu'offrent les formations dispensées en France.
- un espace « Carrières » où des entreprises implantées au Luxembourg ont rencontré les étudiants au cours de rendez-vous personnalisés afin de les conseiller sur les perspectives de stages et d'emploi.
- un espace « Conférences » où des spécialistes des études supérieures et de l'insertion professionnelle en France et au Luxembourg ont échangé leur savoir-faire et leurs connaissances avec le public présent et proposé des conférences sur le paysage de l'enseignement supérieur en France et au Luxembourg, sur les cursus franco-allemands, sur les classes préparatoires aux Grandes Ecoles.

## **B/ Soutien et promotion des partenariats scientifiques et universitaires bilatéraux**

De nombreuses collaborations entre chercheurs luxembourgeois et français existent, dont de nombreuses sont informelles. Il convient d'encourager la mise en place d'accords de partenariats entre les deux pays en matière de recherche, notamment dans les domaines prioritaires de recherche communs comme la physique des matériaux, la biomédecine, l'efficacité énergétique, la sécurité informatique, le droit. Par ailleurs, il convient d'encourager la mobilité des enseignants-chercheurs. Le poste assure dans cette optique un rôle de veille, de relais et de soutien pour le développement de collaborations.

## **C/ Renforcement de la coopération transfrontalière universitaire et scientifique**

Entre le Luxembourg et la Lorraine, la coopération transfrontalière fonctionne bien. Le 6 mai 2004 était signée une convention cadre entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Grand-duché de Luxembourg instituant la coopération relative au développement transfrontalier lié au projet Esch-Belval. Dès son titre I, article, 1<sup>er</sup>, cette convention précisait « *L'ampleur des investissements programmés et l'ambition affichée de constituer notamment sur le site de Belval-ouest un pôle de développement et de recherche de niveau international font de ce programme un enjeu majeur pour les deux parties, et ce à l'échelle de la région* ». Au titre IV, article 6, il était précisé : « *Au travers du projet Esch-Belval, les deux parties s'attacheront à favoriser et à soutenir de nouvelles coopérations dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture* »

Dans le cadre de la Commission intergouvernementale pour le renforcement de la coopération transfrontalière, le poste a initié la mise en place d'une table ronde annuelle entre les Universités de Lorraine et du Luxembourg. La première édition de cette table ronde a eu lieu à l'Université du Luxembourg le 12 décembre 2012, en présence d'une quarantaine d'enseignants chercheurs lorrains et luxembourgeois.

## **D/ Université de la Grande Région**

L'Université du Luxembourg, avec cinq autres universités partenaires (Université de Lorraine, Université de la Sarre, Université de Kaiserslautern, Université de Trèves, Université de Liège) est engagée dans le projet Université Grande Région avec pour objectif de constituer un réseau universitaire transfrontalier, dans la logique du processus de Bologne, visible au niveau européen. La Grande Région est un espace frontalier constitué de la Lorraine, la Sarre, le Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Wallonie. Ce projet Université Grande région a vu le jour en 2008 pour une période de cinq ans dans le cadre du programme Interreg IVA.

Le 1<sup>er</sup> février 2013, les Présidents et Recteurs de ces six établissements partenaires ont annoncé la poursuite de ce projet sous la forme dans groupement universitaire, dont le siège est installé à Sarrebruck à la Villa Europa. La signature d'un « *memorandum of understanding* » assure la pérennité des ressources financières et humaines pour quatre années. Ce groupement universitaire rassemble près de 123 000 étudiants et 6500 enseignants-chercheurs.

Cette nouvelle structure a pour mission de développer des formations transfrontalières conjointes et des projets de recherche communs dans des domaines définis comme prioritaires tels que les sciences des matériaux, la biomédecine et l'étude des espaces frontaliers. Il encourage également la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs.

## **E/ Création d'un « Club France » Luxembourg**

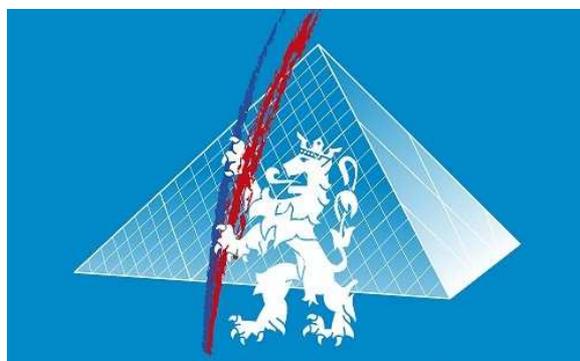
Le « Club France » Luxembourg a pour ambition d'être un réseau qui rassemble les alumni de l'enseignement supérieur français. Il est également ouvert aux boursiers du gouvernement français. Le Club France promeut les associations universitaires existantes (ESSEC Alumni, ESCP Europe Alumni, HEC Alumni, Sciences Po Alumni..) et les associations locales. Il s'adresse ainsi aux anciens étudiants et stagiaires luxembourgeois ayant effectué des études ou un stage en France, ainsi qu'aux anciens boursiers du gouvernement français.

Ce « Club France » entend proposer à ses membres un annuaire électronique consultable en ligne sur le site de l'Institut français du Luxembourg. Outil d'animation du réseau des alumni, il facilite le suivi des boursiers et alumni, avec pour objectif de les encourager à garder le contact avec la France et le Luxembourg.

L'ensemble des activités développées par le « Club France » a pour objectif de favoriser le dialogue et les échanges entre le monde académique et le monde des entreprises. Il s'agit de surcroît de renforcer l'attractivité de la France.

La vocation de ce « Club France » est d'être ainsi un réseau dynamique et actif dans le domaine de la coopération universitaire et du dialogue universités-entreprises en intégrant les élites dans la sélection d'évènements organisés par l'Institut Français et le Club France, et en les invitant à participer à l'organisation d'évènements spécifiques et exclusifs.

### **Document n°15 : Logo du « Club France » Luxembourg**



## **VI- Contacts utiles**

### **A/ Institutions et administrations publiques**

#### **Ambassade de France au Luxembourg**

8b, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Tél : (+ 352) 45 72 71

Fax : 45 72 71 227

[www.ambafrance-lu.org/](http://www.ambafrance-lu.org/)

#### **Institut français du Luxembourg**

34/A, Rue Philippe II

B.P. 236

L-2012 Luxembourg

Tél : (+352) 46 21 66

Fax : (+352) 47 30 57

<http://institutfrancais-luxembourg.lu/>

#### **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

20, Montée de la Pétrusse

L-2273 Luxembourg

Tél : 247- 85134 /85135

[www.mesr.public.lu/](http://www.mesr.public.lu/)

#### **Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle**

29, rue Aldringen

L-2926 Luxembourg

Tél: (+352) 2478 51 00

Fax: (+352) 2478 51 13

E-mail: [info@men.public.lu](mailto:info@men.public.lu)

[www.men.lu](http://www.men.lu)

#### **Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

##### **Direction de l'Immigration**

12-16 avenue Monterey

L-2163 Luxembourg

[www.mae.lu](http://www.mae.lu)

#### **Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES)**

209, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Tél : 247- 88650

E-mail : [cedies@mesr.etat.lu](mailto:cedies@mesr.etat.lu)

[www.cedies.lu](http://www.cedies.lu)

### **B/ Etablissements d'Enseignement supérieur**

#### ***Université du Luxembourg***

##### **Campus de Walferdange**

route de Diekirch

L-7220 Walferdange

Tél : 46 66 44 9000

##### **Campus de Limpertsberg**

162 A avenue de la Faïencerie

L- 1511 Luxembourg

Tél : 46 66 44 6000

**Campus Kirchberg**

6 r. Richard Coudenhove-Kalergi  
L-1359 Luxembourg  
Tél : 46 66 44 5000

[www.uni.lu/](http://www.uni.lu/)

**Lycées proposant un BTS****Lycée Josy Barthel Mamer**

2, rue Gaston Thorn  
L-8268 Mamer

Tél : (+352) 263140-1  
Fax : (+352) 263140-200  
E-mail : [secretariat-eleves@ljbm.lu](mailto:secretariat-eleves@ljbm.lu)  
<http://www.ljbm.lu>

**Lycée technique des arts et métiers**

19, rue Guillaume Schneider  
L-2522 Luxembourg

Tél : +(352) 46 76 16 1  
Fax : (+352) 47 29 91  
E-mail : [secretariat@ltam.lu](mailto:secretariat@ltam.lu)  
<http://www.ltam.lu>

**Lycée technique Ecole de commerce et de gestion**

rue Marguerite de Brabant  
L-1254 Luxembourg

Tél : (+352) 26 04 50  
Fax : (+352) 26 04 51 05  
E-mail : [secretariat@ltecg.lu](mailto:secretariat@ltecg.lu)  
<http://www.ltecg.lu>

**Lycée technique d'Esch-sur-Alzette**

32, rue Henri Koch  
L-4354 Esch-sur-Alzette

Tél : (+352) 55 95 45 - 201  
Fax : (+352) 55 95 45 - 200  
E-mail : [secretariat@lte.lu](mailto:secretariat@lte.lu)  
<http://www.lte.lu/>

**Lycée technique pour professions de santé**

27, rue Barblé  
L-1210 Luxembourg

Tél : (+352) 4411-3736/46  
Fax : (+352) 4411-6736  
E-mail : [secretariat.siege@ltps.lu](mailto:secretariat.siege@ltps.lu)  
<http://www.ltps.lu>

**Autres établissements d'enseignement supérieur****Sacred Heart University**

7, rue Alcide de Gasperi  
c/o Chambre de Commerce - Bâtiment B, 1er étage

L-2981 Luxembourg  
Tél : (+352) 22 76 13 - 1  
Fax : (+352) 22 76 23

[www.shu.lu](http://www.shu.lu) and [www.sacredheart.edu](http://www.sacredheart.edu)

**Institut Universitaire International Luxembourg - I.U.I.L.**

31 Rue du Parc – Château de Munsbach

L-5374 Munsbach  
Tél : (+352) 26 15 92 12  
Fax : (+352) 26 15 92 28  
[www.iuil.lu/](http://www.iuil.lu/)

**Institut Catéchétique**

Centre Jean XXIII  
52, rue Jules Wilhelm  
L-2728 Luxembourg  
Tél : (+352) 43 60 51 326  
[www.icl.cathol.lu](http://www.icl.cathol.lu)

**Miami University John E. Dolibois European Center - Luxembourg**

1 Imp du Château  
L- 4524 Differdange  
Tél : (+352) 58 22 22 1  
[www.muohio.edu/luxembourg](http://www.muohio.edu/luxembourg)

Mise à jour : 20 juin 2013